

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**

---



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 3 août 2015 à 10 h 30  
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin  
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

**ABSENCES :**

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard

\_\_\_\_\_

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à ...

\_\_\_\_\_

**CA15 26 0228**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 août 2015**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie du 3 août 2015.

Adoptée à l'unanimité.

---

**10 - Période de commentaires du maire et des conseillers**

---

**10 - Période de questions du public**

---

**CA15 26 0229**

**Autorisation d'une dépense totale de 363 407,46 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 324 470,95\$, taxes incluses, à « L'Heureux Mongeau JC Lauzon » (9106-4154 Québec inc.) pour la réalisation de travaux de modernisation de la chaufferie de la piscine Saint-Denis, située au 7075, rue Saint-Hubert - Appel d'offres public RPPA15-04033-OP (7 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 363 407,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de modernisation de la chaufferie de la piscine Saint-Denis, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à L'Heureux Mongeau JC Lauzon (9106-4154 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 324 470,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation RPPA15-04033-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1151035009

---

**CA15 26 0230**

**Autorisation d'une dépense de 575 778,32 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 491 788,32 \$, taxes incluses, à « Groupe ABF inc. » pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis (RMT), sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV15-06046-OP (8 soumissionnaires) - Crédits nets : 525 762,36 \$**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 575 778,32 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à Groupe ABF inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 491 788,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV15-06046-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1150284009

---

#### **CA15 26 0231**

**Autorisation d'une dépense de 337 440,02 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux - Octroi d'un contrat au montant de 273 990,02 \$, taxes incluses, à LV Construction pour des travaux d'aménagement d'un sentier et d'éclairage au passage Préfontaine - Appel d'offres public RPPP15-01009-OP (5 soumissionnaires).**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 337 440,02 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement d'un sentier et d'éclairage au Passage Préfontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à LV Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 273 990,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP15-01009-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1152913011

---

#### **CA15 26 0232**

**Approbation d'une grille pondérée d'évaluation aux fins du lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de services techniques en sécurité pour la bibliothèque Marc-Favreau**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'approuver la grille pondérée d'évaluation suivante, aux fins du lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition des services d'une agence de sécurité pour la surveillance de la bibliothèque Marc-Favreau.

<b>„Critères</b>	<b>Pondération</b>
Présentation de l'offre	<b>5%</b>
Compréhension du mandat et de la problématique	<b>10%</b>
Capacité à assumer les rôles et responsabilités exigés	<b>25%</b>
Expérience et expertise de la firme dans des contrats semblables	<b>25%</b>
Qualifications et expérience du personnel affecté au mandat	<b>25%</b>
Qualité des mesures d'encadrement	<b>10%</b>

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à procéder au lancement dudit appel d'offres, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1150284010

---

### CA15 26 0233

**Édition d'ordonnances - Programmation d'événements publics : Approbation d'un nouveau projet de protocole d'entente avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour l'événement « Station Van Horne », « Fête de la Madone », « Événement de la rentrée 2015 », « Mercredi-causerie », « Éco-fête »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver un nouveau protocole d'entente entre l'Association des restaurateurs de rue du Québec et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement « **Station Van Horne** », en remplacement du protocole approuvé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 juillet 2015 (résolution CA15 26 0211).

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser le 16 août 2015, entre 12 h et 13 h 30, dans le cadre de l'événement « **Fête de la Madone** »:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation sur les rues suivantes :

Départ : Intersection des rues Dante et Alma.

Passage sur les rues:

- rue Dante direction ouest jusqu'à l'avenue Casgrain;
- avenue Casgrain direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique
- rue Saint-Zotique direction est jusqu'à l'avenue de Gaspé;
- avenue de Gaspé direction nord jusqu'à l'avenue Mozart;
- avenue Mozart direction ouest jusqu'à la rue Saint-Dominique;
- rue Saint-Dominique direction sud jusqu'à la rue Dante;
- rue Dante direction est jusqu'à la rue Alma.

Fin : Intersection des rues Dante et Alma.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-233 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-234 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser le 12 ou le 13 septembre 2015, entre 11 h 30 et 16 h 30, dans le cadre de l'événement « **Événement de la rentrée 2015** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-235 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-236 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser le 16 septembre 2015, entre 17 h et 19 h, dans le cadre de l'événement **«Mercredi-causerie »**, sur le site du parc Père-Marquette :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

· Ordonnance 2015-26-237 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 19 ou le 20 septembre 2015, entre 7 h et 19 h, dans le cadre de l'événement **« Éco-fête »**, sur le site du parc Molson et sur les rues suivantes :

- rue Molson entre les rues Beaubien et Saint-Zotique;
- rue Elsdale entre les rues Molson et D'Iberville.

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;  
b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques;  
c) la fermeture de rues.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

· Ordonnance 2015-26-238 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);  
· Ordonnance 2015-26-239 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);  
· Ordonnance 2015-26-240 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1156762010

---

#### **CA15 26 0234**

**Offre, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), de prise en charge de la coordination, la conception et la réalisation des travaux pour le réaménagement de la rue Beaubien Est, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Christophe-Colomb, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal**

CONSIDÉRANT la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination, la conception du projet, la sollicitation des marchés, l'octroi des contrats ainsi que la réalisation et la surveillance des travaux, pour le réaménagement de la rue Beaubien, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Christophe-Colomb.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1150963053

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à ...

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 août 2015.